

**Objet : Création d'un budget annexe pour le portage des programmes territoriaux, notamment le programme Leader Une autre Provence**

La Présidente propose que soit créé un Budget Annexe pour la gestion des programmes territoriaux, notamment le programme Leader Une Autre Provence.

Cette gestion n'étant pas une activité industrielle ou commerciale (SPIC) mais relevant d'un Service Public Administratif (SPA), et sur l'avis de Madame MAURIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques à Nyons, elle pourrait être suivie dans le cadre d'une régie simple, c'est-à-dire un Budget Annexe sans personnalité morale ni autonomie financière.

En accord avec l'association Pays Une Autre Provence le financement de l'ensemble des charges de fonctionnement associées sera assuré par les moyens d'animation des différents programmes et l'association Pays Une Autre Provence.

Les moyens et partenariats à mettre en œuvre feront l'objet de conventions avec les financeurs et l'association Pays Une Autre Provence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de créer un Budget Annexe sans personnalité morale ni autonomie financière dénommé "Programmes territoriaux".
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ